

Le Canard des Valéricains



Le Mot du Maire

Les autorités nationales appellent à la prudence de chacun en raison d'une nouvelle augmentation constatée de la circulation virale du COVID-19. Mesures de distanciation sociale, port du masque et application des gestes barrières doivent pour l'instant rester des éléments incontournables de notre vigilance au quotidien.

La municipalité veille à la mise en place de ces mesures pour la sécurité de tous, dans l'ensemble de nos lieux communs et lors des événements publics.

De plus, le port du masque est désormais obligatoire dans les commerces et les établissements publics. Nous avons organisé avant le déconfinement une distribution d'un premier masque au domicile de chaque habitant. La seconde dotation annoncée est disponible. Aussi, j'invite chaque Valéricain qui le souhaite à venir retirer en mairie un second masque (conforme à la norme Afnor S76-001) lavable et réutilisable jusqu'à 50 fois.

Trop de masques jetables sont retrouvés abandonnés sur la voie publique ou dans la nature. Il appartient à chacun de bien les jeter dans les poubelles domestiques, à l'intérieur d'un sachet fermé, dans un double souci sanitaire et écologique.

Préservez notre environnement naturel exceptionnel, tout récemment promu par la labellisation de la baie de Somme en tant que Parc naturel régional. Nous sommes fiers de cette reconnaissance, heureux du maintien de nos activités traditionnelles qu'elle garantit, et confiant quant aux perspectives qu'elle ouvre. Elle donne une dimension supplémentaire à la protection de la nature, en facilitant un aménagement du territoire respectueux de la faune et la flore, tout en accompagnant une économie locale dynamique et un tourisme responsable.

Les estivants de retour dans notre ville ne s'y trompent pas, en venant admirer la beauté de nos paysages, apprécier les services de nos artisans et commerçants, et partager les activités saisonnières que nous avons veillé à maintenir chaque fois que cela était possible.

Je vous renouvelle mon invitation à prendre toutes les précautions sanitaires d'usage, tout en profitant de la belle saison.

Stéphane Haussoulier

Vice-président du Conseil Départemental de la Somme
Maire de Saint-Valéry-sur-Somme

Action municipale

Remise de dictionnaires aux futurs collégiens

Ce célèbre recueil de mots classés donnant la définition de tous les mots classiques a accompagné de nombreuses générations d'enfants et reste, même à l'heure de l'internet, un outil efficace et une ressource pédagogique utile.

Le dictionnaire garantit de trouver des définitions fiables, et de par sa nature d'objet-livre, il suscite le plaisir de feuilleter et l'envie de découvrir toujours plus de choses à connaître.

C'est pourquoi la municipalité de Saint-Valéry-sur-Somme remet traditionnellement, en fin d'année scolaire, un dictionnaire à tous les élèves de CM2.

Contents et curieux, les futurs collégiens des écoles Manessier et Notre-Dame se sont empressés de les utiliser sur-le-champ.



Les samedis sur la place de Pilotes

Nous retrouvons les concerts gratuits du samedi soir sur la place des Pilotes jusqu'à la fin du mois d'août. Dans une ambiance familiale et conviviale, les mélomanes et les curieux peuvent profiter de belles performances musicales. Les règles sanitaires bien respectées ont permis un déroulement serein des concerts qui se sont déjà tenus en juillet.

Parmi les nouveautés de cette année, la place s'anime aussi le samedi après-midi. Les membres de l'association « Le nombre d'or » proposent leurs créations lors d'expositions-ventes. Nous remercions les exposants du mois de juillet : Patrick Bon, Elise Deraeve, Sophie Goldaniga, Femke Hoyng, Christine Loriaux, Véronique Ngokche et Isabelle Thomen, dans l'attente de découvrir les autres artistes présents les 1er, 8 et 15 août prochains.

A ces dates, vous aurez aussi le plaisir de partager un moment de détente avec l'association Lire et faire Lire, qui assurera des lectures pour petits et grands de 10h à 11h et de 15h à 16h, toujours sous les chapiteaux de la place des Pilotes.

Risques côtiers : concertation publique

Ces dernières années plusieurs tempêtes sont venues démontrer l'exposition de notre région aux risques d'inondation ou de submersion marine, lesquels sont intensifiés par le changement climatique.

En appui de ses études pour la protection des bas-champs de la baie de Somme et de la partie sud de la baie d'Authie, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard déploie sur l'ensemble du secteur une concertation publique réunissant les acteurs locaux. Les objectifs sont de construire un diagnostic commun du territoire et de partager une stratégie globale de gestion du risque.

Tous les citoyens intéressés sont donc invités à participer aux ateliers de réflexion qui se dérouleront entre août 2020 et mai 2021 en différents lieux du territoire. Puis l'ensemble de la démarche sera clôturée par une réunion publique de synthèse en juillet 2021, qui restituera une présentation des pistes retenues pour les études d'aménagements.

Rendez-vous donc pour une première réunion le 20 août prochain :

- soit de 9h30 à 12h30, salle Hubert Quilliot à Boismont
- soit de 18h30 à 21h30, salle Daniel Boudeville à Quend

La participation à ces ateliers est soumise à une inscription préalable sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme.

Concours des maisons fleuries

Un peu retardé cette année à cause des événements sanitaires, le concours des maisons fleuries récompense les Valéricains qui participent à l'embellissement de leur commune en fleurissant leur cour, leur façade et leur balcon, contribuant ainsi à offrir un cadre de vie plus agréable à tous.

Les participants de l'an dernier ont reçu un courrier personnalisé pour les inviter à renouveler l'expérience. Pour les nouveaux participants, l'inscription au concours des maisons fleuries se fait uniquement à l'accueil de la mairie jusqu'au samedi 29 août.

Le passage du jury aura lieu le 5 septembre dans la matinée. Pour tout renseignement complémentaire : contacter le 03.22.60.82.16.

Le City Stade rencontre un véritable succès !

Les jeunes Valéricains ont très vite adopté le lieu pour leurs parties de basketball, de football ou de handball. Abel, Marco, Pierre et Sofiane, amateurs de football, se réjouissent ainsi de pouvoir y jouer : "C'est très bien, nous l'attendions depuis longtemps", "il faut faire vivre St Val pour les jeunes", "ça nous fait un super endroit pour nous retrouver et faire du sport".

Un règlement intérieur est affiché sur place et précise les règles d'utilisation des lieux. Nous invitons les utilisateurs du City Stade à en prendre connaissance et à le respecter scrupuleusement, notamment concernant les horaires et l'attention à apporter au matériel. C'est en prenant soin tous ensemble de cette structure communale que son fonctionnement et son accessibilité resteront garantis dans le futur.



Informations sur la crise sanitaire

Les mesures pour éviter la propagation du COVID-19 continuent de s'appliquer au vu de l'évolution récente de la situation sanitaire. Pour préserver la santé de tous et prévenir les comportements à risque, le port du masque est désormais obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans dans l'ensemble des commerces et des bâtiments administratifs recevant du public, depuis le 17 juillet dernier.

Un affichage informant de cette obligation est mis en place dans l'ensemble des lieux concernés. Notons que le non-respect de ces mesures est passible d'une contravention de 4ème classe (135 euros), et peut être sanctionné de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général en cas de récidive.

De plus, tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public doit être organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des règles sanitaires et de distanciation physique. Les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités, autres qu'à titre professionnel, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes, doivent effectuer une déclaration en préfecture précisant les mesures qu'ils mettent en œuvre, afin de garantir le respect des obligations.

La municipalité est particulièrement vigilante à l'application de ces dispositions dans les établissements concernés de la ville et lors des événements organisés.

Distribution de masques

Un deuxième masque lavable (conforme à la norme Afnor S76-001) est à retirer par chaque Valéricain le souhaitant à l'accueil de la mairie. Les personnes étant dans l'impossibilité de se déplacer peuvent contacter l'accueil de la mairie (03.22.60.82.16). Cette dotation complète la première distribution effectuée au domicile des Valéricains avant le déconfinement.

Masques : les bons gestes !

Ne pas les jeter sur la voie publique, ni dans la nature ! Il est particulièrement recommandé pour des raisons sanitaires de mettre les masques, mouchoirs et gants usagés dans un sac plastique dédié, conservé 24h avant de le jeter à la poubelle.



Les séances de cinéma ont repris depuis juillet à l'Entrepôt des Sels, les mercredis et vendredis.

Les bénévoles et les élus ont le plaisir de vous accueillir à la billetterie, masqués bien sûr, avant de vous inviter à prendre place dans le grand auditorium de l'Entrepôt des Sels. Celui-ci a été aménagé afin de rappeler au public la distanciation sociale nécessaire entre les groupes de spectateurs.

En août, vous pourrez notamment venir voir les vendredis 14 et 28 août « Rocketman », un film biographique sur le célèbre chanteur britannique Elton John, réalisé par Dexter Fletcher, le coréalisateur du fameux « Bohemian Rhapsody » sur Freddie Mercury. Vous trouverez aussi un blockbuster français audacieux avec « Le Chant du Loup », un classique estival d'Alfred Hitchcock avec Cary Grant et Grace Kelly dans « La Main au collet », et de la science-fiction très comique avec l'incroyable « Galaxy Quest ».

Vous pouvez retrouver l'ensemble de la programmation sur un dépliant distribué séparément et disponible en mairie.

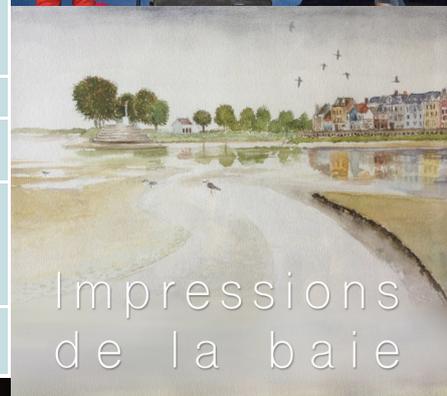
Règles sanitaires lors des séances :

Port du masque : dans les espaces de circulation de l'Entrepôt des Sels, comme dans l'ensemble des cinémas français, le masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans. Il pourra être retiré une fois assis dans votre siège pour profiter au mieux de la séance. En revanche, le masque devra être impérativement remis à la fin de la séance pour sortir de la salle.

Installation dans la salle : pour maintenir la distanciation sociale imposée, il vous faudra laisser un siège libre entre chaque groupe de personnes venant ensemble à la séance.

Agenda : vos rendez-vous du mois d'août

À partir du vendredi 7 août	<p>Retour du cinéma à l'Entrepôt des Sels Retrouvez des séances dédiées à la jeunesse, des séances cinéphiles pour découvrir ou revoir des chefs d'œuvre du 7ème art, et des séances loisirs pour le plaisir de finir les belles soirées d'été à l'Entrepôt ! Séances les mercredis et vendredis. Programme détaillé distribué séparément dans les boîtes aux lettres.</p>
les vendredis Jusqu'au 21 août	<p>Le Marché du terroir et de l'artisanat, organisé en plein cœur du centre-ville sur le quai Courbet, faisant de la promenade le long de la baie de Somme un voyage aux quatre coins de la France à travers différents produits régionaux. Le marché réunit une quarantaine d'exposants et se déroulera chaque vendredi soir de 16h00 à 21h00. Buvette et restauration sur place assurée par les associations : GIC petit gibier le 7 août, Football Club Valéricain le 14 août, Jaguar Club - boxe valéricaine le 21 août.</p>
Samedi 1er août	<p>Concert « Versø » Trame pop, vêtue électro et trait rock : les cinq comparses du groupe VERSØ œuvrent à l'élaboration d'un vaste territoire musical aux frontières séduisantes et audacieuses ! Place des pilotes, à 21h.</p>
du 6 au 12 août	<p>Exposition de Guy Racine, artiste sculpteur, de 10h à 19h à l'ancien Tribunal de commerce. Consultation et dédicace de l'album picard "En même temps", créé à partir de personnages en terre cuite.</p>
Samedi 8 août	<p>Concert « Amuséon » Ces quatre musiciens envoient une musique généreuse au pipasso – la cornemuse picarde – entrelacée d'influences celtiques. Leur « world folk music » se veut une passerelle pour l'universel. Place des pilotes, à 21h.</p>
du 10 au 16 août	<p>Exposition « Impressions de la Baie » : aquarelles de Philippe Capelle, de 10h30 à 19h au cachot de la porte de Nevers.</p>
du 14 au 19 août	<p>3ème Salon d'art naïf en baie de Somme, de nombreuses œuvres exposées de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 à l'ancien Tribunal de commerce.</p>
Mardi 18 août	<p>Soirée spéciale parmi les « mardis en baie de Somme » de l'équipe du Flux Valéricain : « Conversations avec une Cathédrale », présentée par le Père Bertrand Ledieu à l'occasion des 800 ans de la Cathédrale d'Amiens. 20h, à l'Entrepôt des Sels (entrée libre à partir de 19h30, places limitées).</p>
Samedi 22 août	<p>Concert « Spark » Un groupe au répertoire constitué de reprises de tubes dansants de la chanson de variété française et anglo-saxonne des années 60 à aujourd'hui : Rita Mitsouko, M, David Bowie, Alain Bashung, Iggy Pop, The Black Keys. Place des pilotes, à 21h.</p>
du 24 au 30 août	<p>Exposition de Béatrice Cavalier, peintre, de 10h à 18h au cachot de la porte de Nevers.</p>
du 27 août au 2 septembre	<p>Exposition de Jean-Michel Rodriguez, Vincent Duarte et Stéphanie Roix, artistes peintres et sculpteurs, de 10h à 18h30 à l'ancien Tribunal de commerce.</p>
Samedi 29 août	<p>Concert « Monokini » Twist, yéyé et rock'n'roll des 60's, mais uniquement en version française. Retrouvez des hits d'Eddy Mitchell et les Chaussettes Noires, Johnny Hallyday, Nino Ferrer, France Gall, Serge Gainsbourg, etc. Place des pilotes, à 21h.</p>
du 31 août au 3 septembre	<p>Exposition « Terre et mer » de Magali Decultot et Chantal Jahier : peinture, décorations marines et sculptures sur soie, de 10h00 à 20h00 au Cachot de la porte de Nevers.</p>



De nouveaux professionnels à la Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Stéphane MERIGOUT,
masseur kinésithérapeute :
03.22.60.07.75

Marie DAMET,
orthophoniste :
06.15.81.20.93

S'accorder un moment de détente...

Mme de Macédo, sophrologue (certifiée RNCP), anime en août et septembre des séances de sophrologie sur la plage de Saint-Valery-sur-Somme, pour se relaxer dans un cadre propice au calme et à la sérénité.

Les séances auront lieu les matins selon la météo, par petit groupe de participants et dans le respect des mesures de distanciation sociale. Pour y participer, réservez au 06.08.35.62.05.